

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 9 janvier 2015

Le neuf janvier deux mille quinze, à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Andrezé se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Jean-Yves ONILLON, Maire.

Secrétaire de séance : Anne BOURCHENIN

Etaient présents : Jean-Yves ONILLON, Maire, Olivier DUPAS, Dolorès AUGER, Jean-Yves CAILLEAU, Marie-Juliette TANGUY, Serge COUSSEAU, adjoints, Brigitte POHU, Anne BOURCHENIN, Luc MARTIN, Dominique GOURDON, François-Xavier LECLERC, Magalie ANISIS, Sandrine NDIAYE, Sabrina RETHORE, Jérémy THOMAS, Jean-Claude MORINIERE, Céline LAURENDEAU.

Absents excusés : Jean-Luc BOSSOREIL qui a donné pouvoir à Luc MARTIN, Eloïse LARDEUX qui a donné pouvoir à Sandrine NDIAYE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

→ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 décembre 2014**

N'appelant ni remarque, ni observation, le compte-rendu de la réunion du 5 décembre est approuvé.

→ **Rendu des décisions du maire dans le cadre de sa délégation**

- Décision 2014-13 : Renonciation au droit de préemption sur les quatre parcelles AB 870- 871 - 961 et 872 (1/4 indivision) situées au 4 rue du Beuvron à Andrezé, d'une superficie totale de 239 m2.
- Décision 2014-14 : Renonciation au droit de préemption sur la parcelle AB 571 située au 14 rue d'Auvergne.
- Décision 2014-15 : Renonciation au droit de préemption sur la parcelle AB 935 située au 2 rue du Beuvron à Andrezé, d'une superficie totale de 111 m2.
- Décision 2014-16 : Renonciation au droit de préemption sur la parcelle AB 934 située au 1 Place de la Mairie à Andrezé, d'une superficie totale de 57 m2.

→ **Comptes rendus des instances intercommunales**

Commune nouvelle

Les élus des communautés de communes Moine et Sèvre et Centre Mauges ont participé à une restitution de la commune nouvelle, présentée par Vincent Aubelle, professeur associé à l'Université Paris Est Marne la Vallée, qui était très intéressante. La création d'une commune nouvelle à l'échelle du territoire de la CCCM permettrait le maintien des dotations de l'Etat. Ce projet sera débattu dans les prochains mois au sein de la CCCM et des communes du territoire.

Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à bulletin secret, 31 voix « POUR » et 5 « CONTRE », a décidé d'accepter la demande du conseil municipal de Bégrolles-en-Mauges qui souhaite quitter la Communauté de Communes du Centre Mauges pour rejoindre la Communauté d'agglomération du Choletais, sous réserve qu'un protocole équitable fixe les conditions de sortie de la commune.

Office de tourisme :

L'office de tourisme a changé de nom, il se dénomme désormais l'office de tourisme de la Vallée de l'Evre.

→ Demande de subvention au titre des amendes de police pour les projets d'aménagement des entrées d'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général du Maine-et-Loire pour le projet de sécurisation de l'entrée de l'agglomération par la route de St Macaire à hauteur de la rue du Calvaire, rue Charles Bourcier, estimé à 36 300 € HT.

→ Proposition d'acquisition parcelle AB61

La commune se porte acquéreuse de la parcelle AB61 située dans les jardins du Sahara, à l'arrière de la rue du Père Allard, où plusieurs parcelles de terrains sont déjà communales et mises à disposition de personnes intéressées pour y réaliser un potager.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ APPROUVE l'acquisition de la parcelle AB61 de 89 m² au prix de 1.50 € le m².

→ Activité « Tickets sports »

L'activité « tickets-sports » sera proposée durant les vacances de février aux jeunes andrézéens de 10 à 15 ans. Ces activités seront encadrées par Freddy Rousselot, éducateur sportif. Il est proposé de fixer le tarif de cette activité à 3 € la demi-journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ FIXE le tarif des activités « Tickets-Sports » à 3 € la demi-journée.

→ Convention d'adhésion pour l'instruction des Autorisations au titre du Droit des Sols (ADS)

La Direction Départementale des Territoires mettrait à disposition des communes gratuitement un service pour l'instruction des Autorisations des Droits du Sol (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, certificat d'urbanisme...). La loi ALUR du 24 mars 2014 relative à l'accès au logement et à l'urbanisme met fin au service ADS à compter du 1er juillet 2015 pour les communes appartenant à une EPCI qui comptent plus de 10 000 habitants.

C'est pourquoi, il a été décidé de créer un service ADS à l'échelle du Pays à compter du 1^{er} juillet 2015, hormis la Communauté de Communes du Bocage, comptant moins de 10 000 habitants, qui continuera à bénéficier des services ADS de la DDT.

Le siège de ce service sera dans les bureaux de la cour de création à Beaupreau.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 16 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS »,

→ DECIDE de confier au Syndicat Mixte du Pays des Mauges l'instruction de l'ensemble des autorisations du droit des sols liées aux Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement.